

Ce que le coronavirus (COVID-19) signifie pour les travailleuses et travailleurs forestiers

18 mars 2020

À PROPOS DU SECTEUR FORESTIER AU CANADA

Le secteur forestier canadien a généré des revenus de 69 milliards de dollars en 2017. Cette même année, le secteur a généré un PIB de 21,8 milliards de dollars, soit une part de 1,3 % du PIB total du Canada. Selon Ressources naturelles Canada, le secteur forestier a généré plus de 1,4 milliard de dollars de revenus pour les gouvernements provinciaux et territoriaux en 2016, a contribué à l'économie canadienne à hauteur d'environ 24,6 milliards de dollars en 2017, et a représenté environ 7,2 % des exportations totales du Canada en 2017. En termes d'emploi, environ 209 940 personnes travaillaient dans des emplois liés à la foresterie en 2017.

Unifor est le syndicat forestier du Canada, avec près de 22 000 membres répartis dans 10 provinces canadiennes. Les membres d'Unifor occupent divers emplois dans le domaine de la foresterie et de l'exploitation forestière, et dans les usines de fabrication de produits du bois et de papier. Le Québec a la plus forte concentration de membres dans le secteur forestier, avec près de la moitié des membres du secteur, tandis que l'Ontario et la Colombie-Britannique représentent respectivement 17 % et 13 % des membres.

LA VULNÉRABILITÉ DU SECTEUR FORESTIER AU COVID-19

Le secteur forestier canadien est vulnérable aux effets d'une pandémie telle que le COVID-19, tant en ce qui concerne la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs forestiers que la santé financière de l'industrie et les répercussions sur l'emploi qui en découlent. La nature mondiale du secteur forestier canadien fait que les questions commerciales et la santé économique des autres partenaires commerciaux sont d'une importance vitale pour notre industrie nationale. Selon un récent article de Bloomberg:

L'industrie forestière canadienne pourrait être la plus touchée, car elle est le premier exportateur mondial de pâte à papier vers la Chine. Elle expédie chaque année pour 4,1 milliards de dollars de pâte à papier en Chine,

CE QUE LE SYNDICAT ATTEND DES EMPLOYEURS

Équipements, procédures et politiques de protection appropriés

Une formation à la sécurité appropriée

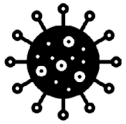
Protocole d'hygiène personnelle strict

Mesures de distanciation sociale

Pas de notes de médecin pour demander des indemnités de congé de maladie

Remplacement intégral du salaire ou autre aide au revenu

Couverture complète des prestations pendant la durée de la crise



selon l'Association des produits forestiers du Canada (APFC).

« L'ensemble de nos exportations forestières nous rapporte un peu moins de 6 milliards de dollars. C'est six fois plus en termes de valeur en dollars exposée à la Chine par rapport à 2003 pendant le SRAS, a déclaré Derek Nighbor, président et directeur général de l'APFC, dans un entretien téléphonique avec BNN Bloomberg. Nous sommes inquiets et sommes en mode surveillance en ce moment. »

Comme nous ne le savons que trop bien, même avant l'arrivée malheureuse de la pandémie du COVID-19, l'industrie forestière canadienne était confrontée à un certain nombre de défis, notamment le différend sur le bois d'œuvre et la volatilité des marchés mondiaux de la pâte à papier et d'autres produits.

En outre, il est essentiel que les travailleuses et travailleurs forestiers – en particulier sur des grands lieux de travail – disposent d'équipements, de procédures et de politiques de santé et de sécurité adéquats et appropriés pour les protéger contre la menace d'infection au COVID-19.

COMMENT LES SECTIONS LOCALES DU SECTEUR FORESTIER PEUVENT-ELLES SOUTENIR LES MEMBRES?

Les sections locales doivent veiller à ce que les membres aient accès à des équipements, des procédures et des politiques de santé et de sécurité adéquats et appropriés, en utilisant une approche basée sur les risques. Cela est particulièrement important pour les travailleuses et travailleurs des grands lieux de travail, où un plus grand nombre d'employés sont susceptibles de se regrouper. Cela inclut une formation appropriée sur une base régulière afin que les travailleurs disposent des meilleures connaissances disponibles en matière de santé et de sécurité personnelles dans une situation fluide et en évolution rapide.

Les sections locales doivent veiller à ce que les employeurs et les gouvernements n'exigent pas des travailleurs forestiers qui tombent malades ou présentent des symptômes de grippe qu'ils fournissent des notes de médecin pour pouvoir obtenir des indemnités de congé de maladie. Tout employé suffisamment responsable pour se déclarer malade, s'isoler ou se mettre en quarantaine ne devrait pas être soumis à une sanction financière.

Les sections locales peuvent demander aux responsables gouvernementaux d'adopter des politiques de remplacement du salaire pour les travailleuses et travailleurs touchés, notamment en élargissant l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi (AE), y compris les prestations de maladie. Selon la nature de leur travail, certains travailleurs forestiers peuvent ne pas être actuellement admissibles à l'assurance-emploi, de sorte qu'il peut être nécessaire d'abaisser ou d'éliminer les seuils de qualification. En cette période de crise, les travailleuses et travailleurs forestiers devraient bénéficier d'un accès complet à l'aide au revenu pour les congés de maladie payés, et d'une couverture complète des prestations, y compris le soutien financier des employeurs.

Unifor a lancé un guichet d'information pour ses membres sur la pandémie à l'adresse unifor.org/COVID19fr et encourage les membres à consulter régulièrement le site pour les mises à jour.

Abonnez-vous à Unilien, l'infolettre nationale hebdomadaire du syndicat, à l'adresse unifor.org/sabonner et téléchargez l'application mobile Unifor sur votre appareil intelligent.